

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE  
20230 SAN NICOLAO**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET  
L'EXPLOITATION DU GITE D'ETAPE ET DE L'AUBERGE LUNA  
PIENA**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
2<sup>ème</sup> relance**

**1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE  
LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE**

Communauté de Communes de la Costa Verde –  
Maison du développement -20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39

FAX : 04.95.38.47.41

**2. TYPE D'ACHETEUR -**

Etablissement public de coopération intercommunale.

**3. OBJET DU MARCHE -**

La communauté de communes recherche un partenaire professionnel OU associatif pour assurer la gestion et l'exploitation du gîte d'étape et de l'auberge Luna Piena,

**4. NATURE :**

L'exploitation du gîte et de l'auberge s'effectuera aux risques et périls du délégataire, à partir des équipements mis à disposition par la communauté de communes de la Costa Verde.

**5. CADRE LEGISLATIF :**

Délégation de Service public (DSP), en application des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**6. LIEU DE REALISATION :**

Commune de SANTA REPARATA DI MORIANI / territoire de la Communauté de Communes de la Costa Verde.

**7. LISTE DES PIECES A FOURNIR :**

- Lettre de candidature,
- toutes pièces justificatives, techniques comptables et financières démontrant :
  - L'aptitude du candidat et ses capacités professionnelles et financières.
  - L'expérience du candidat dans la gestion des équipements similaires (de restauration, d'hébergement touristique)
  - Les certificats délivrés par les administrations et organismes chargés du recouvrement (impôts, TVA, URSSAF,) attestant de la régularité de sa situation ou de l'état annuel des certificats reçus.

- L'attestation sur l'honneur relative à l'absence de condamnation au cours des 5 dernières années, portée au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8231-1, L.8241-1, et 2, L.8221-1 et 2, L.8221-3 et 5, et L.5221-8 et 11 et L.8251-1 du Code du Travail.
- Tout document attestant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés telle que prévue par les Articles L.5212-1 à 5 du Code du Travail.

## **8. DUREE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :**

Conformément à l'Article L.1411-2 du Code général des collectivités territoriales, la durée de la convention sera de 3 ans.

## **9. CRITERES DE CHOIX :**

Garantie professionnelle et financière

Montant de la redevance

Aptitude à gérer un accueil touristique vert.

## **10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Les candidatures devront parvenir sous pli recommandé avec accusé de réception ou être déposées au secrétariat de la communauté de communes de la Costa Verde contre récépissé.

## **11. DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia – Benoîte Danesi – 20200 Bastia.

## **12. DATE DE REMISE DES OFFRES**

**Le 6 mars 2018 à 11 heures.**

## **9. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 22 février 2018.**

**LE PRESIDENT,**